

INSTRUCTIONS RELATIVES A LA NATURE ET AU DEROULEMENT  
DES EPREUVES

1 - EPREUVES PRATIQUES

Exécution d'un ouvrage

La conception des épreuves pratiques du C.A.P. doit, vu leur importance dans l'ensemble de l'examen, retenir tout spécialement l'attention de la Commission de choix et de mise au point des sujets.

Les épreuves pratiques, pour constituer un test efficace, doivent porter sur des travaux courants de la profession, exécutés selon les techniques en usage dans les ateliers.

~~La Commission de choix devrait se réunir un mois avant l'examen pour déterminer les travaux à donner.~~

Esprit de l'épreuve :

Le candidat devra réaliser totalement ou partiellement la réparation proposée.

Cette épreuve devra permettre de déceler chez le candidat :

- ses connaissances des textiles utilisés dans le tissage
- savoir comprendre et mettre en oeuvre le travail de restauration des tapisseries ou des tapis
- savoir dessiner et calquer pour la reconstitution, le cas échéant, des parties manquantes ou très usées
- savoir rechercher parmi les laines et soies mises à sa disposition les couleurs appropriées à la restauration qui lui est confiée.

Critères retenus pour la notation :

- 1 - qualité technique du travail
- 2 - choix des couleurs
- 3 - rentrayage
- 4 - travail effectué en fonction du sujet

## 2 - EPREUVES ECRITES, GRAPHIQUES ET ORALES

### 2-1 Expression française

L'épreuve porte sur un texte de vingt à trente lignes, emprunté à un ouvrage français moderne, d'une langue et d'un style aisément accessibles et parfaitement corrects. Le texte doit être concret, les idées générales étant appuyées sur des faits ou illustrées par des exemples. Il peut être accompagné de notes explicatives. On choisira, de préférence, un texte évoquant une situation ou un problème de la vie moderne, en rapport avec les préoccupations et les intérêts personnels, sociaux, professionnels des candidats.

L'épreuve comporte trois parties :

- 1°) Le candidat doit résumer le texte ou en indiquer la composition ou simplement faire un inventaire du contenu, la nature de l'exercice demandé étant clairement précisée (6 points)
- 2°) On pose deux ou trois questions portant sur le sens de mots ou d'expressions du texte, le but étant de vérifier si le candidat a une connaissance suffisante de la langue commune, si il est capable de préciser le sens d'un mot usuel dans un contexte donné et de montrer par là qu'il comprend le texte qui lui a été soumis (6 points)
- 3°) On demande au candidat en un développement complet et succinct, et, éventuellement en lui posant une question précise, d'exprimer un jugement personnel et motivé sur tout ou partie du texte proposé (8 points).

On accordera une importance particulière à la présentation du travail, à l'orthographe et à la correction, chaque Commission d'examen établissant à cet égard le barème qui lui paraît convenable, compte tenu à la fois des possibilités des candidats et des exigences de leur destination professionnelle.

### 2-2 Dessin

L'épreuve doit permettre surtout de juger le candidat sur son aptitude à exécuter un dessin à main levée et à respecter le caractère du style de la tapisserie ou du tapis à réparer.

#### Critères retenus pour la notation :

- exactitude de la reproduction
- respect dans le dessin du style de la tapisserie ou du tapis proposé
- sens des couleurs

### 2-3 - Mathématiques appliquées

#### Esprit de l'épreuve

L'épreuve de mathématiques doit permettre de s'assurer d'une part que le candidat est apte à résoudre les problèmes essentiels qui se poseront à lui dans sa vie d'adulte, d'autre part, qu'il possède les notions essentielles pour répondre aux exigences de sa vie professionnelle.

#### Nature de l'épreuve

L'épreuve de mathématiques pourra comporter deux parties :

- 1° cinq ou six questions indépendantes les unes des autres qui permettront d'apprécier l'étendue des connaissances du candidat en fonction du niveau de l'enseignement dispensé.
- 2° un problème à résoudre faisant intervenir un raisonnement et dont la solution intéresse soit la vie professionnelle soit la vie familiale et sociale.

### 2-4. Technologie et prévention des accidents :

L'épreuve de technologie doit permettre de contrôler que le candidat possède une connaissance suffisante des principaux matériaux, outillages et ouvrages de sa profession afin de pouvoir faire le choix et les adaptations nécessaires à l'exécution des travaux courants qui lui sont confiés à l'atelier.

Matériau et outillage : L'étude doit porter sur les différents textiles employés dans un tapis ou une tapisserie, les outils employés dans la profession.

Ouvrages : l'étude portera sur les caractères techniques des principaux ouvrages de la profession.

#### Nature de l'épreuve

Il convient d'éviter le questionnaire traditionnel qui ne fait appel qu'à la mémoire. La solution qui semble le plus logique pour juger des connaissances en technologie et des possibilités de réflexion des candidats consiste à les placer devant un problème précis portant sur l'exécution d'un ouvrage. Cette formule, dite d'intégration, permet au candidat, à partir d'un cas concret, d'exposer les règles techniques à observer pour la bonne exécution du travail. Le texte sera accompagné de croquis.

Du fait de l'intégration de la prévention des accidents dans l'enseignement de la technologie, il y a lieu de prévoir des questions particulières portant sur la sécurité et la prévention des accidents qui soient en rapport avec le sujet traité en technologie.

Critères retenus pour la notation

- valeur technique de la réponse
- logique du raisonnement
- précision des croquis
- rigueur et précision de la terminologie professionnelle

2-5 - Origines et Styles

L'épreuve sur l'origine des tapis et le style des tapisseries doit permettre de contrôler que le candidat a des connaissances :

pour l'option tapis : sur les différents pays producteurs de tapis : avoir une idée de la géographie de ces pays et pouvoir les situer sur la carte ainsi que les principaux centres de tissage de tapis.

pour l'option tapisserie : sur les grandes époques de tissage des tapisseries.

2-6 - Economie familiale et sociale et Législation du travail

Cette épreuve doit porter sur les notions essentielles contenues dans le programme commun aux diverses sections de préparation au certificat d'aptitude professionnelle dans les collèges d'enseignement technique.

Elle doit amener le candidat à réfléchir sur l'attitude à adopter devant une situation donnée qui peut concerner soit la vie professionnelle, soit le milieu familial et social.